

Fiche 1	Missions / Obligations réglementaires de service / Recrutement
----------------	---

La mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) n'est pas un dispositif spécifique mais une des missions de l'Ecole qui concerne l'ensemble des acteurs du système éducatif. La MLDS est un élément central de la lutte contre le décrochage scolaire et doit désormais renforcer son activité en amont du processus pour éviter les ruptures scolaires mais également au niveau des plateformes et des réseaux FOQUALE pour assurer la prise en charge des jeunes « décrochés ». L'article 14 de la loi de refondation de l'école modifie l'article L.122-2 du code de l'éducation qui sert de cadre de référence à l'exercice de cette mission.

I. Les modalités d'exercice des missions

Les personnels enseignants contribuant à la mission de lutte contre le décrochage scolaire exercent une double mission, selon des proportions qui peuvent varier en fonction des modalités d'organisation académique de la MLDS :

- Une **activité de conseil et d'expertise dans le domaine de l'ingénierie de formation**. Cette activité se traduit principalement par la mise en place d'actions de prévention dans les établissements scolaires, en collaboration étroite avec les équipes éducatives et pédagogiques. Les enseignants concernés exercent également une activité de conseil et d'expertise auprès des responsables de plates-formes et des réseaux FOQUALE et collaborent activement à la réalisation, au suivi et à l'évaluation des actions de remédiation mises en place.
- Une **activité de prise en charge des élèves en situation de décrochage**. Dans ce cadre, les personnels enseignants en MLDS sont amenés à assurer des fonctions de formation et d'accompagnement personnalisé sous la forme d'un face-à-face pédagogique adapté, devant des groupes de jeunes de taille et de composition variables, sans pour autant que ce face-à-face se réalise dans le cadre traditionnel d'une classe ou d'une division, ni en termes d'effectifs ni en termes de contenu de leurs interventions auprès des publics en cause.

Les personnels enseignants en MLDS accomplissent ces missions :

- en EPLE, selon des proportions qui peuvent varier et, le cas échéant, à temps incomplet en complément d'un service d'enseignement en formation initiale ;
- et en services académiques. Dans cette situation, leur activité est centrée sur le pilotage et l'organisation de la MLDS.

II. Les obligations réglementaires de service (ORS) correspondantes

Les modalités d'accomplissement des missions et les ORS des personnels enseignants contribuant à la MLDS pourraient être reconnus statutairement selon des modalités analogues aux dispositions encadrant les modalités de service et les ORS des personnels enseignants titulaires participant aux activités de formation continue (cf. décret n°91-1126 du 25 octobre 1991).

1. Les activités de face-à-face pédagogique des personnels enseignants affectés en EPLE, accomplies dans les conditions spécifiques précitées, incluraient les mêmes charges que les activités d'enseignement en formation initiale. Autrement dit, les heures d'enseignement compteraient pour leur durée effective.
2. Le temps de service consacré à l'activité de conseil et d'expertise dans le domaine de l'ingénierie de formation pourrait être décompté après avoir été affecté d'un coefficient de pondération égal au rapport entre le maximum de service hebdomadaire du corps auquel appartient l'enseignant et la durée hebdomadaire du travail dans la fonction publique.

Les enseignants affectés en services académiques et chargés au niveau académique du pilotage de la politique de lutte contre le décrochage scolaire seraient, à ce titre, déchargés de service d'enseignement.

III. Le recrutement des personnels de la MLDS

Les personnels enseignants contribuant à la MLDS font partie des équipes pédagogiques des établissements. Ils effectuent une mission de formation. L'intervention en MLDS ne constitue pas en soi une activité spécifique (conduisant à un corps ou une discipline particulière) mais une modalité d'exercice du métier enseignant.

Si la MLDS est pérenne, les enseignants qui y interviennent ont vocation à évoluer dans leur carrière et à intervenir en formation initiale en s'appuyant sur une discipline de recrutement.

Le choix fait à ce jour en matière d'accès des contractuels à la titularisation :

Dans le cadre d'une gestion plus qualitative de ses ressources humaines, le ministère souhaite donner de nouvelles orientations à la reconnaissance des fonctions exercées en MLDS.

Dans le cadre du plan en cours d'accès à l'emploi titulaire, la spécialité CPIF (coordination pédagogique et ingénierie de formation), très spécifique, n'a pas été proposée au recrutement afin de ne pas sectoriser outre mesure les personnels intervenant en MLDS, dont les fonctions ne se réduisent pas à la seule coordination pédagogique et à l'ingénierie de formation.

En effet, quand bien même cette dimension est non négligeable, un recrutement direct dans cette discipline ancrerait les personnels concernés dans cette seule spécialité et ne leur permettrait pas d'envisager d'autres modalités d'accompagnement des élèves décrocheurs, dans un dispositif aux missions variées et en constante adaptation aux publics à prendre en charge.

Le choix a donc été fait d'offrir à ces personnels la possibilité d'accéder à la voie de titularisation dans toute discipline d'enseignement de leur choix, notamment en fonction de leur discipline ou formation d'origine. Leurs perspectives de carrières en sont élargies, et la souplesse ainsi privilégiée doit assurer aux lauréats de ces recrutements réservés une mobilité fonctionnelle facilitée. Une fois titularisés, ces personnels peuvent poursuivre leurs missions de lutte contre le décrochage scolaire, ou exercer, s'ils le souhaitent, en formation initiale dans leur discipline de recrutement, avec une formation complémentaire le cas échéant. Ils peuvent en outre, s'ils le souhaitent, projeter une mobilité géographique dans un cadre large. Ceci ne pourrait pas être envisagé si les intéressés étaient recrutés directement en coordination pédagogique et ingénierie de formation.